

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES
Formation par alternance

SAINTE FLORINE



D.E.A.E.S.

DIPLÔME D'ETAT ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

L'AES réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser une perte d'autonomie. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, au mode de vie ou à la maladie. L'AES accompagne les personnes dans leur globalité qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents, de familles, de personnes âgées ou en situation de handicap.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS



- Demandeurs d'emploi
- Salariés :
 - ⇒ Apprentissage : de 16 à 29 ans révolus ou RQTH
 - ⇒ Formation continue

Admission :

- Dossier d'inscription téléchargeable sur site internet
- Entretien d'admission oral sur les pré requis
- Expérience dans le secteur conseillée et/ou projet professionnel validé
- Aptitudes relationnelles attendues.
- Délais d'accès selon réglementation



OBJECTIFS

Acquérir un niveau de compétence correspondant aux différentes missions et fonctions de l'AES selon les différents lieux professionnels d'exercice : EHPAD, associations d'aide à domicile, structures d'accueil pour personnes en situation de handicap...

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en **situation de handicap**
Contacter notre référent **H+** : **Mme S. BRUNEL.**
Mail : solene.brunel@mfr.asso.fr



TARIFS MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INDICATEURS

- **En En apprentissage** : prise en charge par l'OPCO employeur
- **Demandeurs d'emploi** : pris en charge par le Conseil Régional
- **Salariés** : 11.90€ de l'heure soit 6747.30 €
Vous pouvez consulter et télécharger le dossier d'inscription sur le site internet. Le taux de réussite aux examens et taux d'insertion sont aussi consultables sur le site internet



DURÉE 12 A 18 MOIS

Formation théorique : 567 heures (16 semaines)

Formation pratique (selon le statut):

- Formation continue : 840 heures (24 semaines) 2 stages minimum en formation complète ou 168 heures (environ 5 semaines) par bloc de compétences à valider en formation partielle (EHPAD, FAM/MAS, ULIS...)
- Contrat d'apprentissage sur 18 mois (avec 140h—4 sem. de stage hors employeur)

MÉTHODES MOBILISÉES

La formation comprend 5 **domaines de formation (DF) dispensés en alternance** :

- **DF1** : accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- **DF2** : accompagner la personne dans les actes quotidiens dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- **DF3** : accompagner les personnes dans leur vie sociale et relationnelle.
- **DF4** : se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- **DF5** : travailler en équipe pluri professionnelle

Regroupés en 5 blocs de compétences à valider

PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES APRES LA FORMATION

Accès direct à l'emploi possible au sein du réseau de partenaires de la MFR
Poursuite d'étude possible vers les filières éducatives, sociales et paramédicales
bleaux passerelles sont consultables sur notre

FINANCEMENT FORMATIONS CONTINUES

Projet professionnel validé par Pôle Emploi, la Mission Locale, Cap Emploi
Formation éligible au CPF, CIF
Devis sur demande

METHODES MOBILISEES

Pédagogie active, interventions de professionnels, visites sur le terrain, mise en situation, analyse de la pratique.

Les ateliers pédagogiques permettent :

- D'appréhender les techniques de soins
- D'apprendre à répondre aux besoins nutritionnels des différents publics
- De perfectionner ses connaissances sur l'entretien
- Analyse sa pratique en conditions réelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Diplôme de niveau III. Évaluation en **contrôle continu (CCF)** et une **épreuve terminale** organisée par la DREETS conformément au décret n° 22021-1133-74 du 30 août 2021.

Possibilité de valider uniquement certains blocs de

FINANCEMENT/REMUNERATION APPRENTISSAGE

Prise en charge financière de la formation par l'employeur et l'OPCO correspondant.

Pour l'apprenti :

- Rémunération par l'employeur (27 à 61 % du SMIC) en fonction de l'âge.
- Pour les apprentis de plus de 26 ans : rémunération au SMIC

Pour l'employeur :

- Aides financières de l'Etat (exonération de charges sociales, Aide unique aux employeurs d'apprentis ...)

